



CONTRAT HUMANIS

QUE S'EST-IL PASSE EN 2023

- ▶ D'abord nous sommes passés chez ENERGIE MUTUELLE au 1^{er} janvier 2023.
 - A cette occasion nous n'avons perdu aucun adhérent.
 - Depuis notre passage chez EM, il semble que les remboursements se font plus vite qu'avec MH.
 - Il semble également que de petites dépenses qui n'étaient pas remboursées par MH le sont désormais par EM.
 - Il est également appréciable de recevoir très rapidement les informations relatives aux règlements qui sont effectués par EM.

QUE S'EST-IL PASSE EN 2023

- Effectifs de notre mutuelle au 31 /12/22 : 711 avec 470 en option A et 241 en option B et dont 129 à la surcomplémentaire
- Six mois plus tard au 30 juin 2023 nous n'étions plus que 668 avec 438 en option A et 230 en option B donc une chute de nos effectifs de **6%**! En date du 13 février 24 nous ne sommes plus que 636 avec 411 en option A et 215 en B dont 113 en surcomplémentaire. Ceci donne 65% en option A et 35% en B.
- La moyenne d'âge pour l'option A est de 83 ans et elle est de 85 ans pour l'option B !
- Selon les statistiques de 2022, pour 100€ de dépenses de santé le reste à charge de l'adhérent était de 13,90€ pour l'option A et il n'était que de 10,40€ pour l'option B.

QUE S'EST-IL PASSE EN 2023

- Nous avons subi une hausse importante, de nos cotisations au 1^{er} janvier dernier.
- Cette hausse a été la même chez à peu près toutes les mutuelles, ces hausses sont dues à:
 - l'évolution du contrat « responsable » qui fait supporter aux mutuelles le remboursement des dispositifs de télésurveillance médicale via le ticket modérateur et la revalorisation des consultations médicales déjà décidée et qui sera sans doute revue à la hausse puisque les médecins et les spécialistes poursuivent leur mouvement de grève.

QUE S'EST-IL PASSE EN 2023

- Le transfert de charges de la SS vers les mutuelles notamment par une prise en charge de majoration sur les tickets modérateurs concernant les tests covid, les frais de transport sanitaires et sur les soins dentaires .
- une nouvelle convention dentaire signée le 21 juillet dernier qui fait supporter aux mutuelles des frais supplémentaires au titre d'examens bucco-dentaires pour les jeunes de 3 à 24 ans, un ajustement à la hausse des paniers « 100% santé » et la revalorisation des soins conservateurs de la dent.
- Des évolutions sont également en cours de réflexion comme la réforme aux fauteuils roulants, prothèses capillaires destinées aux femmes victimes d'un cancer du sein et élargissement du « 100% santé » à l'orthodontie.
- Ajoutons à cela un taux d'inflation de plus de 6% en France cette année.

QUE S'EST-IL PASSE EN 2023

Maintenant au niveau de notre contrat,

- les résultats financiers de 2022 font apparaître des pertes significatives pour l'option A et la surcomplémentaire qui est, elle, très déficitaire. L'option B est quant à elle légèrement bénéficiaire.
- La fonte de nos effectifs de 6% comme indiqué plus haut.

Pour toutes ces raisons, il a fallu en passer par la demande de notre assureur au niveau revalorisation, **environ 10%**. Compte tenu des résultats propres à chaque option nous avons pu moduler un peu les hausses respectives en augmentant un peu moins le % de hausse sur l'option B que sur la A et la surcomplémentaire.

Cela a conduit aux cotisations 2024 suivantes:

Option A : **118 €** Option B : **180 €** Surcomplémentaire : **14 €**

Et ce, par mois et par personne assurée.

REMARQUES SUR LES TARIFS

- Pour rassurer les adhérents qui considèrent que les hausses de tarifs sont prohibitives, une comparaison faite avec les offres faites par la MACIF montre que les options équivalentes proposées par cette compagnie d'assurance généralement très compétitive, sont toutes plus chères que nos options A et B.
- En effet pour l'option A qui est à **118 €** chez nous , il faut pour avoir des garanties à peu près comparables tabler sur la formule « Equilibrée » au tarif de **150 €** par mois et par personne.
- Quant à notre option B qui est à **180 €**, il faut se rapprocher de leur formule « Excellence » au tarif de **204 €** par mois et par personne et ce, avec des garanties très dégradées par rapport aux nôtres notamment pour tout ce qui concerne l'hospitalisation.
- Même avec la surcomplémentaire ajoutée à l'option B , nous ne sommes qu'à **194 €** à comparer à **204€**, sans avoir du tout les mêmes garanties.

Les Nouveautés d'Energie Mutuelle

A l'AG 2022 , je vous avais annoncé que notre rapprochement avec ENERGIE MUTUELLE allait nous permettre , moyennant finance, d'accéder à trois nouvelles possibilités offertes, à savoir:

- GESTION PATRIMONIALE (CNP/AMETIS)
- DEPENDANCE (OCIRP VIE)
- FRAIS D'OBSEQUES (AUXIA)

ET IL N'Y A PAS BESOIN D'ÊTRE ADHERENT A ENERGIE MUTUELLE
POUR EN BENEFICIER *l'inscription à l'AREC suffit*